

## STUDIO PARBLEUX CONDITIONS D'UTILISATION / COVID-19

### AVANT L'ARRIVÉE SUR LES LIEUX

- Les locataires ont pris connaissance du protocole mis en place pour assurer la sécurité de tout le monde et comprennent l'importance de participer au maintien des lieux. La personne responsable de la location a également la responsabilité de partager le protocole et de sensibiliser toutes les personnes qui participent à l'activité de l'importance de le respecter.
- Les locataires font une auto-évaluation à la maison sur leur état de santé. En cas de symptôme de la COVID-19 ou de doutes, il est convenu de ne pas se présenter en studio.

### À L'ARRIVÉE SUR LES LIEUX

- Utiliser les escaliers pour se rendre à l'étage et éviter de prendre l'ascenseur.
- Entrer par la porte du studio (porte grise à droite de l'ascenseur) et non pas l'entrée du bureau.
- Lavage des mains obligatoire à l'arrivée.
- Port du masque obligatoire dans les aires communes dès l'arrivée (entrée, cuisine, toilette) et maintien de la distanciation physique de 1 mètre entre chaque personne.
- Remplir le questionnaire sur l'état de santé et signer la décharge.
- Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 est informée de son obligation de cesser sa participation aux activités jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de les reprendre dans le respect des normes sanitaires établies.
- Identification de chaque personne dans le registre des présences (nom complet, coordonnées, date, heure d'arrivée et de départ).

### EN STUDIO

- Port du masque médical obligatoire (Des exceptions s'appliquent. Se référer au Guide de normes sanitaires pour le secteur des arts de la scène, les salles de spectacle et les cinémas – COVID-19).
- Les répétitions publiques ne sont pas autorisées (si nécessité, à discuter avec Parbleux).
- Un maximum de 10 personnes est permis en studio en même temps, afin de conserver les deux mètres de distance.
- Si possible, minimiser le nombre d'accessoires et de décors manipulés.
- L'équipement technique doit être désinfecté avec les produits appropriés avant et après chaque utilisation.

## EXCLUSION DES PERSONNES SYMPTOMATIQUES DES LIEUX DE TRAVAIL

- Lorsqu'une personne présente des symptômes s'apparentant à la COVID-19, elle doit être isolée immédiatement. Puisqu'elle doit être retirée du milieu, un appel au 1 877 644-4545 lui permettra d'obtenir les indications à suivre.
- Si une personne présente des symptômes s'apparentant à la COVID-19, toutes les personnes présentes dans le studio doivent quitter les lieux. Selon les recommandations de la santé publique, il est conseillé que toutes les personnes se placent en isolation en attendant le résultat de test de dépistage de la personne symptomatique.
- Dans le cas où une personne présente des symptômes dans les jours suivant sa présence dans les locaux de Parbleux, la personne responsable de la location doit aviser l'équipe de Parbleux le plus rapidement possible. La personne responsable de la location doit de plus assurer un suivi auprès de Parbleux quant aux résultats du test de dépistage de la personne, que le test se révèle positif ou négatif. Les personnes qui reçoivent un résultat positif à la COVID-19 doivent en aviser leur employeur selon les consignes reçues de la Direction générale de la santé publique.

## PROTOCOLE DE NETTOYAGE EN PLACE

- L'équipe de Parbleux effectue un nettoyage des surfaces (sol, poignées de portes, toilettes, etc.) entre chaque location et laisse un battement de 30 minutes entre les locations afin d'aérer le studio.
- Nous vous invitons à utiliser uniquement la toilette réservée aux utilisateurs du studio.
- Merci de porter une attention particulière à la signalétique dans les aires communes et le studio, particulièrement dans la cuisine.
- Merci de vous laver les mains fréquemment.

## STUDIO PARBLEUX TERMS OF USE / COVID-19

### BEFORE ARRIVING ON THE PREMISES

- Renters must familiarize themselves with the protocol in place to ensure everyone's safety, and understand the importance of maintaining the space. The person responsible for rentals is also in charge of sharing the protocol with all other activity participants and ensuring that they understand the importance of complying with it.
- Renters must self-assess their health at home. If they present any symptoms of COVID-19, or in case of doubt, renters are prohibited from coming to the studio.

### WHEN ARRIVING ON THE PREMISES

- Use the stairs to get to the second floor, and avoid taking the elevator.
- Enter through the studio door (grey door to the right of the elevator) and not the office entrance.
- Hand-washing is required on arrival.
- Mask-wearing is required in common areas (entrance, kitchen and washrooms) from the time of arrival and a one-metre distance must be maintained between individuals.
- Complete the health questionnaire and sign the release.
- Anyone presenting symptoms of COVID-19 will be informed of their obligation to cease participating in activities until they are able to resume them, in compliance with public health guidelines.
- Write your full name, address, date and your arrival and departure times on the attendance register.

### IN THE STUDIO

- Wearing a medical mask is required, though exceptions apply. Please refer to the Workplace Sanitary Standards Guide for the Performing Arts Sector, Performance Halls and Movie Theatres – COVID-19).
- Public recitals are not permitted (to be discussed with Parbleux if needed).
- A maximum of 10 people are permitted in the studio at any given time in order to maintain two-metre distancing.
- If possible, limit the number of fixtures and furnishings touched.
- Technical equipment must be disinfected with appropriate products before and after every use.

## EXCLUSION OF SYMPTOMATIC INDIVIDUALS FROM THE WORKPLACE

- If someone presents symptoms that are consistent with COVID-19, they must be isolated immediately. The individual must leave the environment and can call 1-877-644-4545 for further instructions.
- If an individual presents symptoms that are consistent with COVID-19, everyone present in the studio must vacate the premises. In accordance with public health guidelines, all individuals are advised to self-isolate while awaiting the results of the symptomatic individual's screening test.
- In the event that an individual presents symptoms within days of being on the Parbleux premises, the person responsible for the rental must inform the Parbleux team as soon as possible. The person responsible for the rental must then notify Parbleux of the results of the individual's screening test. Any individual who tests positive for COVID-19 must inform their employer, as per the guidelines issued by the Direction générale de la santé publique.

## CLEANING PROTOCOL IN EFFECT

- The Parbleux team cleans all surfaces (floors, door handles, washrooms, etc.) between each rental and allows for a 30-minute period between rentals to ventilate the studio.
- We ask that you only use the washrooms reserved for studio users.
- We also ask that you comply with the notices posted in the common areas and the studio, particularly in the kitchen.
- Please wash your hands frequently.